



COMPTE-RENDU RÉUNION

Vendredi 19 mars 2021

**COPIL Natura 2000
Buttes gréseuses de l'Essonne
Champignonnières d'Étampes**

Établi par : J. DAUBIGNARD

Participants en distanciel :

- Brigitte VERMILLET - CD91 - Vice-Présidente chargée de la transition écologique et de la croissance verte – Présidente du COPIL
- Eléonore Di MARIO – CD91 – Chargée de mission auprès de Mme Vermillet
- Joël NOLLEAU – Mairie d'Étampes – Conseiller municipal
- Sylvie FORTEAUX – DRIEE – Cheffe de projet Natura 2000
- Romain CLÉMENT-PALLEC – DRIEE – Chargé d'études Natura 2000
- Nicolas RABET - MNHN / CSRPN – spécialiste crustacés/évolution/écologie
- Alexandre EMERIT – PNR du Gâtinais – Responsable du pôle Patrimoine naturel
- Marion MONDET – Association NaturEssonne – Chargée d'études
- Léon VAN NIEKERK – Association Le Geai – Bénévole
- Sixtine LE RASLE – Chambre d'agriculture de la Région IDF - Service environnement

Participants en présentiel :

- Jérôme WEGNEZ – CBNBP – Chargé d'études
- Quentin ROUY – Association Azimut 230
- Véronique PERRET- CD 91 – Cheffe de secteur
- Julien DAUBIGNARD – CD91 - Chargé du Patrimoine forestier et européen – Animateur Natura 2000

Excusés :

- Marie-Claude BONIN-RABELLE – CD91 – Directrice de l'environnement
- Cyrielle DUCROT – DDT 91 – Cheffe du bureau Biodiversité et territoires
- Julien TRANCHARD – Bureau d'études BIOTOPE – Chargé d'étude fauniste
- Marine LAUER – CNPF - Ingénieur environnement

• DÉROULÉ

Mme Vermillet introduit le COPIL et rappelle la récente réélection du CD91 à la Présidence et en tant que structure porteuse de ces 2 sites N2000.

Un tour de table est proposé pour permettre à chaque participant (présentiel et distanciel) de se présenter.

Buttes gréseuses de l'Essonne

Le CD91 présente les sites et leurs enjeux, le bilan de l'année 2020 et les perspectives pour 2021 (travaux, études, surveillance, suivis écologiques).

Le CBNBP présente l'étude commanditée par la DRIEE et réalisée en 2020 sur 24 Buttes gréseuses essonniennes.

Questions :

• ECHANGES

Nicolas Rabet précise que dans les sites étudiés certains sont privés et donc non accessibles au public.

Le CBNBP indique qu'ils restent malgré tout accessibles.

Nicolas Rabet explique que des communautés animales existent sur ces milieux et sont souvent négligées (ex crustacés). Le suivi des animaux et leur protection seraient à mener, et propose de prospecter des sites en échangeant avec le CBNBP sur les sites les plus pertinents.

M. Rabet soulève par ailleurs la problématique que pose la présence importante du Pin sylvestre qui provoque, entre autre, une acidification des sols, une fermeture des milieux et une baisse de la luminosité au sol. Cette espèce entraîne ainsi la disparition de certains organismes. Il prône une suppression de ces arbres sur ces milieux.

Le CBNBP précise que pour la flore et les habitats, l'impact est sans doute moins important que pour la faune. Le principal problème reste la fermeture des milieux. Néanmoins il ne note pas de différence notable entre les dynamiques des pins et des bouleaux, également mentionnés par des participants.

Le CBNBP souscrit cependant sur le fait que le pin devrait effectivement être contraint sur ce type de milieux.

Le CD91 rappelle que les travaux de remise en lumière des landes sur la platière de Bellevue, ont concerné principalement des abattages de Pins sylvestres.

Il est également soulevé la question du piétinement qui est fréquemment avancé comme pouvant être bénéfique au cortège floristique de ces platières.

Le CBNBP rappelle que doivent être pris en compte l'intensité et le niveau de perturbation induits par le piétinement. Dans le cas d'une forte pression, le substrat est menacé ainsi que toutes les espèces floristiques qui y sont liées.

Nicolas Rabet demande si l'introduction de troupeaux sur ces milieux serait bénéfique.

Le CBNBP répond que cette gestion serait intéressante, mais la qualité fourragère est limitée sur ces milieux et donc l'attrait, pour les bergers, moindre.

Joël Nolleau demande comment faire pour que davantage de sites intègrent le réseau N2000. Il mentionne à titre d'exemple la platière de D'Huisson-Longueville composée de nombreuses propriétés privées dont des propriétaires qui sont sensibilisés.

La DRIEE explique que cela dépend de la volonté des acteurs locaux.

La 1ère étape pour une extension du site N2000 repose sur l'établissement d'un support scientifique (étude réalisée par le CBNBP). Puis suivent des temps d'échange et de concertation avec les acteurs locaux.

Il est également nécessaire d'étudier avec le CD91, animateur du site, les moyens humains disponibles et/ou à mettre en place pour prendre en charge cette extension. D'autres acteurs, tel que le Parc naturel régional du Gâtinais français pourrait également être interrogé/intéressé pour participer à la gestion de ce site élargi.

Enfin, le CD91 rappelle qu'actuellement seul 1/2 ETP assure le suivi de 4 sites N2000. Une éventuelle extension du périmètre, au vu des ressources actuelles, paraît compliquée et devra être évoquée ultérieurement avec les élus départementaux.

Le CBNBP précise que sur les 24 buttes inventoriées, 11 présentent un intérêt plus particulier.

La DRIEE rappelle que l'étude menée par le CBNBP est un travail de

M. Nolleau s'interroge également si la forte augmentation des effectifs de Murins à oreilles échancrées ne risque pas de faire concurrence aux autres espèces. Azimut 230 précise que ce risque n'existe pas. Outre les nombreuses places dans la cavité, cette espèce peut se mélanger aux autres lors de l'hibernation. Il n'y a pas de compétition inter-espèces. Le risque serait plutôt que la grande population de Murins à oreilles échancrées masque les effectifs des autres espèces qui restent à surveiller (Murins de Daubenton notamment).

Joël Nolleau souhaite savoir si les sons émis par le traceur, utilisé lors du radio tracking, sont entendus par la chauve-souris et risquent de la perturber.

Azimut 230 répond que la fréquence émise par le son du traceur ne peut pas être entendu par la chauve-souris. Les dérangements liés à la capture et à la pose de l'émetteur existent cependant. Les chauve-souris équipées peuvent être perturbées lors de la 1^{ère} nuit mais reprennent un comportement normal dès la 2^{ème} nuit.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 11h25.

La présentation sous forme de diaporama, est téléchargeable depuis un lien joint dans le mail envoyé à tous les membres du COPIL.